# L’évaluation périodique des programmes d’études à l’Université du Québec à Chicoutimi

Décembre 2003

CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Numéro de publication : 2003-09
Dépôt légal – 4e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-89574-023-2

© Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2003

# AVANT-PROPOS

La Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants (ci-après désignée la **Politique**) a été adoptée dans une perspective d'imputabilité par le Conseil d'administration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec en 1991. Cette **Politique** confirme que chaque établissement est responsable de ses programmes d'études et qu'à ce titre, chacun s'est doté d'une politique d'évaluation qui satisfait à des conditions et normes minimales, reconnues adéquates et conformes aux exigences de qualité et de pertinence que la société québécoise rattache à la formation universitaire.

La création de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) est liée à l'adoption de cette politique cadre. Le mandat de la Commission est, en effet, de vérifier la conformité du contenu des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes avec le but, les étapes, les critères et les modalités d'évaluation établis en vertu de la **Politique**. La Commission jouit, pour ce faire, d'une autonomie pleine et entière : les recommandations qu'elle formule s'adressent à l'établissement concerné et elles ne sont assujetties à l'approbation d'aucune instance de la CREPUQ.

La Commission applique une procédure qui se déroule en trois temps : l'analyse de la documentation institutionnelle, l'examen de quelques dossiers complets d'évaluation de programmes sélectionnés en collaboration avec l'établissement qui accueille ensuite ses membres, et l'élaboration du rapport de vérification selon des modalités qui permettent de conserver le dialogue établi et d'assurer des suites à ses recommandations.

La Commission a déjà complété une première ronde de travaux qui l'a amenée à vérifier ainsi l'ensemble des politiques et pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes. Le bilan de cette opération a conduit la CREPUQ à apporter des ajustements au libellé de la **Politique**, adoptés par son Conseil d'administration en septembre 2000.

# TABLE DES MATIÈRES

**INTRODUCTION** ..... **7**

**1. RÉSUMÉ DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES** ..... **9**

1.1 Processus d'évaluation des programmes de premier cycle ..... 9
L'auto-évaluation ..... 9
L'intervention des experts externes ..... 10
Les réactions des responsables du programme ..... 10
La contribution du comité institutionnel ..... 10
Le suivi ..... 11
La diffusion des résultats ..... 11
Les critères d'évaluation des programmes de premier cycle ..... 11
1.2 Processus d'évaluation des programmes de cycles supérieurs ..... 13
L'auto-évaluation ..... 13
La contribution des experts externes ..... 14
L'intervention de la sous-commission des études ..... 14
Le suivi ..... 14
La diffusion des résultats ..... 14
Les critères d'évaluation des programmes ..... 15

**2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION** ..... **17**

2.1 Les politiques institutionnelles ..... 17
La politique de premier cycle ..... 17
La politique des cyles supérieurs ..... 18
2.2 La mise en application du processus au premier cycle ..... 19

**RECOMMANDATIONS** ..... **21**

**CONCLUSION** ..... **23**

**ANNEXES**

ANNEXE I MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES ..... 27

ANNEXE II LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS ..... 29

ANNEXE III DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI ..... 31

ANNEXE IV LISTE DES RAPPORTS PRODUITS PAR LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DEPUIS 2001 ..... 33

# INTRODUCTION

La Commission poursuit le deuxième cycle de ses travaux avec la vérification du processus d'évaluation périodique des programmes d'un sixième établissement du réseau universitaire québécois, soit l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

La première partie du présent rapport résume les deux politiques qui sont actuellement en vigueur dans l'établissement : la *Politique d'évaluation périodique des programmes de premier cycle* et la *Politique d'évaluation des programmes d'études de cycles supérieurs*.

La deuxième partie présente les observations de la Commission sur le contenu des deux politiques institutionnelles et sur les pratiques d'évaluation telles que révélées par la vérification de trois dossiers portant sur des programmes de premier cycle : le dossier d'évaluation du baccalauréat en travail social complété en octobre 2000, celui du baccalauréat en sciences comptables complété en septembre 2001, et celui du baccalauréat en biologie complété en novembre 2001.

La Commission n'a pas pu vérifier les pratiques d'évaluation pour les 2$^{e}$ et 3$^{e}$ cycles, aucun dossier de ce niveau ne lui ayant été soumis. Selon les informations recueillies, la politique institutionnelle faisait toutefois l'objet d'ajustements pour tenir compte, entre autres, des commentaires transmis au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au mois de septembre 2001. De plus, le décanat concerné avait établi un calendrier d'évaluation des programmes pour les sept prochaines années.

Lors de leur visite à l'Université du Québec à Chicoutimi qui a eu lieu le 11 juin 2003, les membres de la Commission ont rencontré la direction universitaire et la direction des cycles d'études, des professeurs[1] qui ont participé aux évaluations à titres divers et une étudiante. Ils ont pu compléter ainsi leur analyse.

[1] Dans le présent rapport, le masculin est utilisé chaque fois qu'un terme désigne une fonction professionnelle, sans intention discriminatoire et uniquement pour alléger le texte.

# 1. RÉSUMÉ DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) dispose de deux politiques institutionnelles pour réaliser l'évaluation périodique de ses programmes d'études : la *Politique d'évaluation périodique des programmes de premier cycle* et la *Politique d'évaluation des programmes d'études de cycles supérieurs*.

Toutes deux se situent dans le cadre d'un cycle d'évaluation périodique de dix ans et elles privilégient une approche par programme. De plus, les politiques institutionnelles de l'UQAC prévoient le traitement des programmes d'études qui sont offerts en collaboration avec d'autres partenaires universitaires, et l'intégration des éléments pertinents d'un dossier d'agrément dans le dossier d'évaluation périodique, le cas échéant.

La mise en œuvre des deux politiques relève du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et la réalisation de l'évaluation des programmes est confiée au doyen des études de premier cycle et au doyen des études avancées, selon le dossier. Chacun élabore ainsi le calendrier d'évaluation des programmes d'études qui le concernent et veille au déroulement des différentes étapes du processus.

## 1.1 PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

La *Politique d'évaluation périodique des programmes de premier cycle* de l'UQAC autorise une période maximale de seize mois pour mener à terme un dossier. La politique est assortie par ailleurs d'une série de guides présentés sous forme de formulaires qui visent à faciliter la rédaction des différents rapports et des avis élaborés au cours du processus. Elle assure également un soutien au comité d'auto-évaluation.

### L'AUTO-ÉVALUATION

L'auto-évaluation d'un programme de premier cycle relève du conseil de module[2]. Celui-ci met sur pied un comité pour réaliser cette étape en regroupant au moins un professeur régulier et un chargé de cours assignés au programme, deux étudiants en cours de formation et un représentant socio-économique. Le conseil peut désigner au comité d'auto-évaluation certains de ses membres ou toute autre personne jugée utile dont le coordonnateur à l'évaluation des programmes rattaché au secteur de la gestion modulaire[3], qui lui assure un soutien. Le doyen approuve, quant à lui, la composition du comité, l'échéancier et la méthodologie préconisée pour réaliser les travaux.

[2] Le module est un organisme réglementaire qui est conçu de manière à établir une correspondance entre un programme d'études et les différents groupes qui sont concernés par sa prestation. Un module peut être responsable d'un seul programme ou de plusieurs. Son mandat est exercé par le Conseil de module ou par le directeur de module et il inclut la responsabilité d'évaluation de chacun de ses programmes.

[3] La gestion modulaire sollicite également les avis des experts externes et celui du comité interne d'évaluation, elle transmet ces avis aux groupes concernés et elle achemine le dossier complet d'évaluation des programmes pour fins de suivi.

À cette étape, des consultations sont menées auprès des étudiants, des enseignants, des employeurs et des diplômés. Le rapport est ensuite élaboré en utilisant le guide transmis par le décanat.

Le rapport d'auto-évaluation est acheminé au conseil de module qui en prend acte avant de le déposer au bureau du décanat.

### L'INTERVENTION DES EXPERTS EXTERNES

Les experts externes sont choisis par le doyen après consultation auprès du conseil de module. Leur groupe comprend au moins deux professeurs d'un autre établissement qui sont des spécialistes de la discipline d'enseignement du programme et un représentant socio-économique, le cas échéant.

La politique précise par ailleurs les attentes institutionnelles en ce qui concerne la contribution des experts externes au processus. Elle requiert que chacun rédige un avis individuel après avoir étudié le dossier d'auto-évaluation et visité l'établissement. La politique confie au décanat le soin de s'assurer que les experts rencontrent à cette occasion les représentants du conseil de module, le doyen et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de même que les professeurs du programme. La politique ne prévoit pas formellement une rencontre avec des étudiants du programme.

Chaque expert achemine son rapport au décanat qui a la responsabilité d'en transmettre copie au directeur de module, au directeur de programme et au directeur de tout département qui collabore à sa prestation, quelle que soit l'étendue de sa contribution.

### LES RÉACTIONS DES RESPONSABLES DU PROGRAMME

À la troisième étape du processus institutionnel, tous les départements qui ont un lien avec le programme font part au doyen de leurs commentaires en complétant le formulaire qui leur est transmis à cet effet en même temps que le rapport d'auto-évaluation et les avis des experts externes. Leurs commentaires doivent considérer les effets de la mise en œuvre éventuelle des recommandations aux plans pédagogique et administratif de même qu'au plan des ressources humaines ou physiques.

### LA CONTRIBUTION DU COMITÉ INSTITUTIONNEL

Le comité institutionnel qui intervient à la quatrième étape du processus est désigné sous le nom de comité interne et il est permanent.

Il regroupe trois professeurs réguliers qui n'assument aucune charge de direction et qui n'ont pas le même rattachement départemental. Tous sont désignés par la sous-commission des études de premier cycle à partir d'une liste de propositions transmises par les départements ou les modules. La sous-commission utilise également cette liste pour désigner un professeur provenant d'un quatrième département qui agit comme suppléant au besoin, et pour assurer un remplacement, le cas échéant. La politique institutionnelle ne précise cependant pas la durée du mandat des membres du comité.

Après réception des commentaires suscités par les avis des experts externes, l'ensemble du dossier est acheminé au comité interne. Celui-ci doit poser un jugement sur le programme évalué en s'appuyant sur le rapport d'auto-évaluation, les avis des experts externes et sur les commentaires recueillis auprès des départements concernés. Il doit également faire ses recommandations au doyen.

### LE SUIVI

Le doyen élabore son avis en tenant compte des recommandations du comité interne. Le dossier complet est ensuite transmis à la sous-commission des études de premier cycle et à la commission des études, accompagné d'un résumé du dossier qui est soumis à l'approbation de cette instance.

Il revient à la commission des études de décider des suites à donner et d'en informer les groupes concernés. Le doyen est, pour sa part, responsable du suivi et de la présentation d'un rapport annuel à la sous-commission des études sur l'état d'avancement des travaux d'évaluation périodique et des coûts qui s'y rattachent.

### LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

Le doyen dépose le résumé du dossier d'évaluation au Conseil des études de l'Université du Québec et il en assure la diffusion auprès des personnes qui ont participé à la collecte des données et des responsables de programmes, de même qu'auprès des directions de modules, d'unités d'enseignement et de départements concernés.

Le résumé du dossier est également transmis à la Commission de vérification de l'évaluation des programmes.

### LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

La politique institutionnelle qui s'applique pour l'évaluation des programmes de premier cycle de l'UQAC reprend intégralement les critères d'évaluation qui sont énoncés dans la **Politique** de la CREPUQ.

Le schéma directeur du guide d'évaluation indique par ailleurs qu'il faut dégager les forces et les faiblesses du programme après avoir examiné les éléments suivants :

1. les objectifs généraux de formation eu égard à la réalité institutionnelle et aux finalités d'une formation de premier cycle; la clarté et la validité de ces objectifs de même que les moyens qui sont mis en œuvre pour les atteindre; l'adéquation des conditions d'admission et du processus de sélection des candidats; l'adéquation de la structure du programme;

2. les objectifs spécifiques de formation en tenant compte des méthodes et des stratégies pédagogiques, de l'évaluation des apprentissages et de l'intégration des technologies de l'information et des communications selon les besoins du milieu qui accueillera les diplômés; la cohérence entre les activités pédagogiques et le développement du champ disciplinaire;

3. la progression du programme depuis la plus récente évaluation ou révision, les suites données à l'évaluation des enseignements, le cas échéant;

4. la pertinence du programme au plan institutionnel, interuniversitaire et social;

5. la composition et l'évolution de la clientèle étudiante de même que l'insertion des diplômés en milieu de travail;

6. les ressources humaines, physiques et financières du programme de même que les modalités de fonctionnement du conseil de module;

7. la satisfaction à l'égard du programme selon les résultats des consultations menées auprès des étudiants, des enseignants, des employeurs et des diplômés.

## 1.2 PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS

La *Politique d'évaluation des programmes d'études de cycles supérieurs* prévoit deux processus d'évaluation périodique complémentaires qui tiennent compte du rythme de développement des programmes - un bilan de fonctionnement qui couvre une période de cinq ans et une évaluation en profondeur réalisée tous les dix ans.

La Commission s'en est tenue à l'examen de l'évaluation en profondeur dans la présentation qui suit, en tenant compte du guide de référence qui constitue la deuxième annexe de la politique institutionnelle.

Le déroulement de ce processus peut varier de douze à seize mois selon les particularités du programme à traiter. La politique institutionnelle prévoit par ailleurs un soutien pour le rôle majeur qui est assigné aux comités de programme[4].

### L'AUTO-ÉVALUATION

Le président du comité de programme constitue les fichiers des données requises pour amorcer le processus en faisant appel à la collaboration des bureaux du doyen et du registraire et à celle de tout département concerné par l'évaluation. Les travaux d'auto-évaluation sont également sous sa direction.

L'annexe 1 de la politique institutionnelle dresse la liste des personnes qui constituent le comité d'évaluation de programmes sans toutefois établir une distinction entre le comité d'auto-évaluation et le groupe d'experts externes.

Le groupe responsable de l'auto-évaluation doit dresser un bilan du fonctionnement du programme, en analyser la pertinence globale et examiner l'adéquation des ressources humaines, physiques et matérielles qui lui sont consenties. Cette étape a pour but de dégager les points forts et les points faibles de la formation dispensée et de présenter des recommandations en vue d'améliorer ou de développer le programme. Le comité peut aussi recommander de suspendre les admissions ou de fermer un programme, si cette intervention s'avère nécessaire.

Avant que le comité n'achemine son rapport au doyen, il est transmis pour avis au comité de programme et à tout département concerné. La politique invite par ailleurs ces instances à tenir compte de l'opinion des anciens étudiants et de ceux qui sont inscrits dans le programme dans tous les avis qu'elles sont appelées à formuler au cours du processus.

[4] Le comité de programme est un organisme institué par le Conseil d'administration de l'Université. Placé sous la responsabilité du doyen, il dispose des ressources nécessaires à la révision, à l'évaluation, à la modification, à la conception, à l'extension et à la gestion d'un programme d'études de cycle supérieur. Présidé par le directeur du programme, il regroupe un ou deux professeurs réguliers, un ou deux étudiants en cours de formation et un ou deux représentants du milieu socio-économique concerné. Il peut donc comprendre entre trois et six membres.

### LA CONTRIBUTION DES EXPERTS EXTERNES

Il revient au doyen de désigner les experts externes après avoir mené une consultation auprès du comité de programme et des départements concernés.

Habituellement au nombre de trois, les experts externes sont généralement des professeurs reconnus pour leurs compétences dans la discipline du programme et rattachés à un autre établissement universitaire. La participation de professionnels dont l'expérience est pertinente peut également être sollicitée.

La politique prévoit que le doyen transmette aux experts externes le rapport d'auto-évaluation accompagné du guide de référence annexé à la politique institutionnelle et qu'il convoque à leur intention une rencontre avec le comité d'évaluation de programme, les représentants du comité de programme et de tout département concerné, des professeurs et des étudiants.

Chaque expert externe adresse ensuite un avis individuel au décanat. Celui-ci a la responsabilité d'en transmettre copie au président du comité de programme et aux personnes compétentes dans les départements concernés. Le décanat recueille leurs commentaires, le cas échéant.

Dans la présentation du dossier et dans l'élaboration de l'avis qu'il achemine lui-même à la sous-commission des études de cycles supérieurs et de la recherche, le doyen tient compte du rapport élaboré par le comité d'évaluation, des avis produits par les experts externes et des opinions exprimées par la suite.

### L'INTERVENTION DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

La sous-commission des études de cycles supérieurs et de la recherche est chargée d'étudier, pour sa part, l'ensemble des éléments du rapport d'évaluation en tenant compte de tous les avis recueillis[5]. Elle transmet ensuite ses recommandations à la commission des études.

### LE SUIVI

Il revient à la commission des études de décider des suites à donner au processus et de veiller à ce que les unités concernées prennent en considération sa résolution.

### LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

Le processus qui s'applique aux programmes de cycles supérieurs ne fait aucune mention de la nécessité d'assurer la diffusion des résultats de l'évaluation périodique d'un programme au-delà des instances qui en assument la responsabilité.

[5] Selon un document qui a été remis à la Commission au moment de sa visite à l'UQAC, le doyen peut constituer à cette étape-ci du processus, un comité ad hoc d'évaluation de programme rattaché à la sous-commission des études.

## LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Le guide de référence élaboré pour le comité d'auto-évaluation et les experts externes requiert que le rapport préparé au cours de la première étape présente, entre autres :

l'historique, les objectifs, la structure et les particularités du programme, de même que les responsabilités inhérentes au statut de professeur;

le profil de la clientèle étudiante, de même que des informations sur le soutien financier et l'intégration des étudiants dans les projets de recherche des professeurs;

les ressources humaines - le nombre de professeurs et de chargés de cours, les contributions des professeurs au programme, la cohérence entre leurs spécialisations et les objectifs de formation;

les ressources physiques et matérielles;

la pertinence des objectifs et du contenu de programme selon les besoins des étudiants et les besoins du marché du travail, de même que la cohérence du cheminement d'études proposé depuis le baccalauréat jusqu'au doctorat;

le bilan des forces des faiblesses du programme évalué assorti de recommandations.

# 2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

## 2.1 LES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

Depuis le premier rapport de la Commission adressé à l'établissement au début de 1996, l'UQAC a donné suite à la plupart des recommandations qui lui ont été adressées.

En effet, la *Politique d'évaluation périodique des programmes de premier cycle* a été révisée au mois d'octobre 1996 et elle a été remise à jour au mois de juin 2002. De plus, la *Politique d'évaluation périodique des programmes d'études de cycles supérieurs* a été révisée au mois de septembre 1999, et la Commission a été informée qu'elle faisait présentement l'objet d'ajustements.

### LA POLITIQUE DE PREMIER CYCLE

La *Politique d'évaluation périodique des programmes de premier cycle* de l'Université du Québec à Chicoutimi est généralement conforme à la **Politique** de la CREPUQ. Cependant, la Commission aimerait attirer l'attention de l'Université sur certains points qui mériteraient d'être précisés lors d'une prochaine révision.

En premier lieu, il faudrait établir des critères stricts pour le choix des experts externes, afin d'assurer leur objectivité et de donner toute la crédibilité requise à l'opération d'évaluation périodique des programmes.

Il serait également nécessaire que l'UQAC prévoie la diffusion des résultats de cette opération auprès de sa communauté et à l'extérieur de l'Université. La Commission a pu constater, lors de sa visite, que les membres de la direction et les professeurs rencontrés sont conscients de la nécessité de cette diffusion. Les membres de la Commission estiment, pour leur part, que le résumé du dossier préparé par le décanat des études de premier cycle constitue une bonne vue d'ensemble de l'opération d'évaluation périodique de programme et qu'il pourrait être utilisé comme point de départ à l'établissement d'un modèle qui conviendrait à la diffusion des résultats.

La Commission invite également l'Université à considérer la possibilité de ramener de quatre à trois les étapes formelles du processus d'évaluation des programmes de premier cycle, en déplaçant l'intervention des directeurs de département de manière à l'intégrer au processus d'auto-évaluation. Cette intervention pourrait prendre la forme d'échanges avec le comité d'auto-évaluation. La Commission estime qu'à cet égard, l'ensemble de l'opération pourrait être coordonnée de manière à encourager davantage les interactions.

Enfin, l'Université aurait intérêt à bien faire connaître sa politique d'évaluation périodique des programmes et l'objectif de l'ensemble du processus dans sa propre communauté, de manière à susciter l'adhésion de tous les membres des différents comités et des personnes qui sont susceptibles d'être consultées.

### LA POLITIQUE DES CYLES SUPÉRIEURS

La *Politique d'évaluation périodique des programmes d'études de cycles supérieurs* de l'Université du Québec à Chicoutimi est généralement conforme à la **Politique** de la CREPUQ.

Une réflexion s'est engagée à l'UQAC afin d'explorer la possibilité de fusionner progressivement les deux politiques institutionnelles en un seul document qui couvrirait les besoins d'évaluation périodique des programmes de tous les cycles. La Commission considère que cette orientation permettrait entre autres de situer plus clairement les programmes apparentés dans un continuum de formation mais elle n'a pas présumé l'issue de cette réflexion qui fait suite à une proposition qu'elle a adressée il y a quelque temps à l'Université.

Dans ce contexte et compte tenu que sa proposition faisait l'objet d'une réflexion au moment de sa visite, la Commission se contente de rappeler ici les autres points qui pourraient être pris en considération lors de la prochaine révision de la politique institutionnelle et si possible, au cours du traitement des dossiers d'évaluation.

Il y aurait lieu de préciser la composition du comité d'auto-évaluation dans la politique institutionnelle conformément aux exigences de la **Politique** de la CREPUQ, de manière à établir clairement la distinction qui s'impose entre la première étape du processus et l'expertise externe. La Commission rappelle, par ailleurs, qu'il importe que les professeurs et les étudiants concernés aient l'occasion de donner leur opinion sur la qualité et la pertinence du programme au cours de l'auto-évaluation, et que leur point de vue soit pris en compte pendant l'élaboration du rapport.

Il faudrait spécifier les critères de sélection des experts externes qui interviennent à la deuxième étape de manière à éviter toute apparence de conflit d'intérêt. Il faudrait également prévoir les modalités de diffusion interne et externe des résultats de l'évaluation périodique au terme du processus.

En ce qui concerne le guide de référence utilisé aux deuxième et troisième cycles, la Commission estime qu'il y aurait lieu d'expliciter la nécessité d'évaluer l'adéquation des stratégies d'enseignement et la conformité des objectifs d'un programme avec la mission et le développement institutionnel, dans son contexte régional. Il y aurait également lieu d'inclure les chargés de cours dans les sections du guide consacrées à l'équipe professorale.

## 2.2 LA MISE EN APPLICATION DU PROCESSUS AU PREMIER CYCLE

La Commission reconnaît la grande qualité du guide d'auto-évaluation de premier cycle présenté sous forme de formulaire destiné à la rédaction du premier rapport faisant partie du dossier d'évaluation. Ce formulaire met en lumière tous les critères à traiter pour pouvoir identifier les points forts et les points faibles du programme et formuler des recommandations préliminaires.

La Commission admet l'intérêt d'avoir donné cet aspect au guide d'auto-évaluation, mais elle estime que ce modèle ne convient pas nécessairement à l'expression des avis sollicités par la suite auprès des experts externes et elle se demande s'il est opportun que le comité institutionnel ait à utiliser obligatoirement un formulaire, lui aussi, pour rédiger une synthèse de l'évaluation.

La Commission a noté dans tous les dossiers mis à sa disposition, que des étudiants, des enseignants, des employeurs et des diplômés avaient été réunis en groupes de discussion afin de recueillir leurs opinions sur différents aspects du programme évalué. Animés par un professionnel, ces échanges se sont avérés utiles même si le groupe ne comprenait parfois que quelques personnes. Dans le dossier où une consultation par questionnaire a eu lieu, la participation des professeurs et des chargés de cours au processus était également faible.

La Commission recommande à l'université de faire en sorte d'augmenter la participation aux consultations à l'étape de l'auto-évaluation pour pouvoir recueillir des données qui soient les plus significatives possibles.

Selon les informations fournies dans le cadre de la visite de la Commission, la direction de l'UQAC explore présentement la possibilité de développer un questionnaire qui serait administré aux étudiants qui sont en fin de parcours, afin de connaître leurs opinions sur la qualité du programme d'études dans lequel ils sont inscrits - par exemple, sur la structure du programme, la pédagogie et l'encadrement des étudiants. La Commission encourage la poursuite de ce projet qui pourrait éventuellement alimenter les groupes de discussion.

Deux des trois dossiers soumis à la Commission concernaient un programme en relation avec un ou plusieurs ordres professionnels. La Commission estime que l'intégration du dossier d'agrément et du dossier d'évaluation périodique avait été réalisée de façon fort adéquate.

La Commission a pu constater cependant que les modalités de sélection des experts externes n'assuraient pas toujours la distance requise pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt. Tel que mentionné précédemment, ce genre de problème pourrait être évité à l'avenir si les responsables du choix des experts externes se référaient à des critères de sélection plus rigoureux.

Il serait également opportun que les experts externes viennent sur place, de préférence en même temps, pour réaliser leur évaluation respective comme le prévoit explicitement la politique institutionnelle. La Commission rappelle, à ce sujet, que la visite à l'établissement constitue un point fort du processus d'évaluation périodique d'un programme et que les échanges entre experts peuvent enrichir leurs analyses. Lorsque les experts fonctionnent de façon isolée ou que leur visite est remplacée par une vidéo-conférence, comme ce fut le cas dans un des dossiers soumis à la Commission, l'établissement ne bénéficie pas pleinement de leur contribution.

# RECOMMANDATIONS

Parmi les suggestions émises au fil de ses observations, la Commission encourage tout particulièrement la mise en œuvre des propositions qui suivent. Celles-ci se situent dans la continuité du dialogue qui s'est établi avec l'UQAC à l'occasion de ses travaux et dans la perspective de l'amélioration du processus institutionnel d'évaluation périodique des programmes.

En ce qui a trait aux politiques institutionnelles, la Commission recommande à l'Université du Québec à Chicoutimi de :

- s'assurer que la composition du comité d'auto-évaluation est conforme à la **Politique** de la CREPUQ, au deuxième et au troisième cycles;
- définir des critères stricts pour le choix des experts externes à tous les cycles, afin d'assurer leur objectivité et de donner la crédibilité requise à l'opération d'évaluation périodique des programmes;
- prévoir la diffusion interne et externe des résultats de chaque évaluation de programme et en spécifier les modalités pour tous les cycles;
- poursuivre la révision qui s'est engagée aux cycles supérieurs en tenant compte du présent rapport et fusionner éventuellement les politiques en vigueur, quitte à conserver deux guides d'application distincts en améliorant celui qui est présentement en usage aux cycles supérieurs.

En ce qui concerne les pratiques d'évaluation au premier cycle, la Commission recommande à l'Université de :

- s'assurer que les experts externes effectuent une visite à l'université, de préférence ensemble;
- continuer d'utiliser des méthodes de consultation variées, mais faire en sorte d'augmenter la participation pour pouvoir recueillir des données qui soient les plus significatives possibles.

En ce qui concerne les pratiques d'évaluation au deuxième et au troisième cycles, la Commission recommande de :

- réaliser le plus rapidement possible les évaluations prévues et en soumettre un ou deux exemples à la Commission.

# CONCLUSION

La Commission a vérifié les deux politiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes présentement en vigueur à l'Université du Québec à Chicoutimi. Elle reconnaît que les processus qui s'y trouvent définis sont généralement conformes au but, aux critères et aux modalités d'évaluation définis dans la **Politique** de la CREPUQ. Elle formule certaines recommandations en vue d'améliorer le processus institutionnel, lors d'une prochaine révision.

La Commission a également vérifié les pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes de premier cycle sur la base des trois dossiers qui ont été mis à sa disposition et elle considère que celles-ci en respectent globalement les exigences. Elle signale néanmoins quelques points qui mériteraient une attention particulière au cours du prochain cycle.

Compte tenu qu'aucun dossier d'évaluation de programme de cycle supérieur ne pouvait être mis à sa disposition, la Commission n'a pas pu vérifier les pratiques institutionnelles pour ce niveau d'enseignement et elle encourage l'Université à réaliser le plus rapidement possible les évaluations prévues.

Les membres de la Commission remercient monsieur Ghislain Bourque, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, madame Suzie Robichaud, doyenne des études supérieures, pour leur chaleureux accueil lors de leur passage à l'UQAC, de même que monsieur Gilles Imbeau, doyen des études de premier cycle, pour son excellente collaboration. Ils soulignent leur appréciation pour l'ouverture qui a caractérisé leurs échanges avec les membres de l'équipe de direction, les professeurs et l'étudiante qui est venue témoigner de son expérience au sein d'un comité d'auto-évaluation. Ils remercient également madame France Claveau, secrétaire de direction, pour le soutien qu'elle a apporté à la Commission.

# ANNEXES

## ANNEXE I MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Madame Denyse L. Dagenais, présidente

Monsieur Claude Hamel

Monsieur Norman Henchey

Monsieur Vincent Lemieux

Monsieur Jean-Pierre Wallot

**Anciens membres**

| | |
|---|---|
| Madame Thérèse Gouin-Décarie | (1991 à 1999) |
| Monsieur Gilles Boulet | (1995 à 1997) |
| Monsieur Maurice L'Abbé | (1991 à 1999) |
| Monsieur Marcel Lauzon | (1991 à 1995) |
| Monsieur Yves Martin | (1991 à 1995) |
| Monsieur Pierre Potvin | (1995 à 2001) |
| Monsieur Edward J. Stansbury | (1991 à 1999) |

## ANNEXE II LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

Évaluation périodique des programmes d'études à l'Université du Québec à Chicoutimi (CVEP, mars 1996).

Lettre de madame Louise Milot à madame Denyse Dagenais, en date du 25 septembre 2001, au sujet de la résolution du Conseil des études de l'Université du Québec sur les orientations générales de l'évaluation périodique des programmes dans les constituantes de ce réseau.

Politique d'évaluation des programmes de premier cycle, modifiée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, le 16 juin 2002, et guides afférents.

Politique d'évaluation périodique des programmes, modifiée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, le 29 octobre 1996.

Politique d'évaluation relative à l'évaluation des programmes de cycles supérieurs, modifiée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, le 15 juin 1999.

Évaluation des programmes de cycles supérieurs, document d'information du décanat des études de cycles supérieurs et de la recherche remis à la Commission, le 11 juin 2003.

Dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en biologie, qui a été complété au mois de novembre 2001.

Dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en sciences comptables, qui a été complété au mois de septembre 2001.

Dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en travail social, qui a été complété en octobre 2000.

Manuel de gestion de l'UQAC, version électronique.

## ANNEXE III DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

Mercredi, 11 juin 2003
Pavillon des Humanités, 7e étage, local 1190

**9 h** **Rencontre avec la direction de l'Université**
Ghislain Bourque, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

**10 h** **Rencontre avec le décanat des études de cycles supérieurs et de la recherche**
Suzie Robichaud, doyenne
Denise Bernard, coordonnatrice à l'évaluation des programmes

**10 h 30** **Rencontre avec le décanat des études de premier cycle**
Gilles Imbeau, doyen
Andrée Castonguay, coordonnatrice à la gestion modulaire et à l'évaluation des programmes au moment du traitement des dossiers soumis à la Commission

**11 h 15** **Pause**

**11 h 30** **Rencontre avec les responsables du dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social**
Denis Plamondon, directeur de module
Isabelle Bouchard, responsable des stages
Sylvie Jochems, professeure

**12 h 15** **Lunch**

**13 h 30** **Rencontre avec les responsables du dossier d'auto-évaluation du programme de baccalauréat en sciences comptables**
Rachel Saucier, directrice de module
Isabelle Lemay, professeure

**14 h 15** **Rencontre avec les responsables du dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en biologie**
Denis Bussières, directeur de module
Christian Cholette, professeur et président du comité d'auto-évaluation
Cornélia Krause, professeur-chercheure
Ghislain Laflamme, attaché d'administration du département
Robert Loiselle, professionnel en laboratoire

**15 h** **Rencontre avec un représentant du comité interne**
Renaud Gagnon, professeur en sciences de l'éducation et psychologie

**16 h** **Rencontre avec une étudiante ayant participé au processus**
Sonia Simard, membre du comité d'auto-évaluation du programme de baccalauréat en biologie, aujourd'hui diplômée.

**16 h 30** **Séance de travail de la Commission**

**17 h** **Bilan de la journée**
Ghislain Bourque, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Gilles Imbeau, doyen des études de premier cycle

# ANNEXE IV LISTE DES RAPPORTS PRODUITS PAR LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DEPUIS 2001

| **Établissement concerné** | **Dossiers examinés**[6] |
|---|---|
| Université de Montréal<br>(février 2002) | Rapport d'évaluation du département de philosophie<br>Rapport d'évaluation du département de mathématiques et statistique<br>Rapport d'évaluation de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information |
| Université Laval<br>(avril 2002) | Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en architecture<br>Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences géomatiques<br>Rapport d'évaluation des programmes de premier, deuxième et troisième cycles en sociologie |
| Université Bishop's<br>(février 2003) | Rapport d'évaluation du département d'histoire<br>Rapport d'évaluation du département de physique |
| Université Concordia<br>(mars 2003) | Rapport d'évaluation de l'École Mel Oppenheim en cinéma<br>Rapport d'évaluation du département de psychologie<br>Rapport d'évaluation du département des sciences de l'exercice |
| Université du Québec à Rimouski<br>(septembre 2003) | Rapport d'évaluation des programmes de premier cycle en lettres<br>Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en géographie<br>Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en océanographie |
| Université du Québec à Chicoutimi<br>(décembre 2003) | Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en biologie<br>Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences comptables<br>Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social |

[6] Dans le cas d'une unité d'enseignement et de recherche, d'un centre d'études ou d'une École, la Commission examine les modalités d'évaluation de tous les programmes qui font partie du dossier soumis.